

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2021

FIN DE VIE - (N° 288)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS17

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la suppression de l'article 5 de cette proposition de loi en cohérence avec les amendements de suppression précédent.